



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ZÉLÈV, ETIDYAN É PÈWSONÈL PA AN SÉKIRITÉ
ADAN SÉ LÉKÒL-LA É LINIVÈSITÉ AN GWADLOUP**

É YO VLÉ FÈ NOU KWÈ "l'école reste une priorité"

MANTI A MANTÈ !

Depuis plusieurs années, les personnels, les élèves et les étudiants voient se dégrader sans cesse leurs conditions de travail pour les uns et d'apprentissage pour les autres ; ceci, aussi bien dans les écoles de l'académie de Guadeloupe qu'à l'Université des Antilles. En cause, l'état général de nombreux bâtiments scolaires et universitaire, le non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, les problèmes dans la distribution de l'eau, les infestations récurrentes de nuisibles, ...

OUI l'état du Bâti scolaire en Guadeloupe est inacceptable. Absence d'entretien régulier, constructions ne répondant pas aux conditions climatiques de Guadeloupe, leur état met en danger la santé et la vie des élèves et des personnels qui les occupent chaque jour. La liste des écoles, collèges et lycées à risques en Guadeloupe est connue, mais la mise en conformité des infrastructures existantes se fait au compte-goutte. La situation lamentable des écoles de l'académie de Guadeloupe, notamment celles qui font le buzz sur les réseaux sociaux, est une honte.

SÉ LÉKÒL-LA ANMICHPO !

Oui, des établissements subissent des interruptions régulières dans la distribution d'eau potable, ce qui gêne considérablement les conditions d'accueil des élèves, ainsi que les conditions de travail des personnels enseignant et d'éducation et ceux chargés de l'entretien de ces établissements. C'est le cas dans plusieurs communes de la Guadeloupe, où les établissements se voient privés du précieux liquide même en dehors des tours d'eau annoncés. Situation qui entraîne des fermetures à répétition et donc entrave les progrès des élèves.

Est-il normal qu'un établissement soit obligé de réduire le temps d'enseignement des élèves parce que les décideurs ne sont pas en mesure d'assurer la fourniture en eau potable pour le bon fonctionnement d'un établissement scolaire ?

Quels protocoles en cas de coupures d'eau dans les établissements scolaires pour éviter toutes propagations de maladies graves ?

TIMOUN PA K'AY LÉKÒL PADAVWA PA NI DLO !

OUI, dans certains établissements scolaires, les rats, et autres nuisibles sont devenus les nouveaux compagnons de jeu des élèves. Ils ont établi leurs quartiers dans nombre

d'écoles et prolifèrent. La présence de nuisibles au sein d'une structure éducative est très risquée. Ils propagent des maladies et des bactéries qui peuvent contaminer les usagers. La recrudescence de cas de dengue, l'augmentation de cas de leptospirose devraient pourtant les faire réagir. Comment expliquer cette inertie face à ces dangers graves et imminents ?

Il y a une différence entre l'obligation à assurer une dératisation régulière des écoles et des réponses immédiates à porter en cas de suspicion. Les procédures sur l'hygiène et la sécurité dans les écoles, validées en CAEN, sont-elles systématiquement appliquées ?

DÉOTWA LÉKÒL KA FÈMÉ PAS TINI RAT !

Comment admettre que si peu de temps après la rentrée, des élèves aient déjà perdu autant de jours de cours alors qu'il suffisait d'anticiper ? Depuis des années cette situation perdure. C'est inadmissible et indigne de la part des responsables !

NOU PÉ PA RÉTÉ LA KA GADÉ SA !

Le SPEG dénonce ces situations déplorables et exige que des mesures immédiates soient prises pour assurer la prise en charge des élèves et des personnels en toute sécurité.

Le SPEG réclame une véritable politique de prévention et d'anticipation des risques pour tous les établissements scolaires de Guadeloupe.

Le SPEG exige que des mesures soient prises pour que la fourniture quotidienne en eau potable de qualité soit effective dans tous les établissements scolaires de Guadeloupe.

Le SPEG exige que l'ensemble des responsables prenne toutes les dispositions nécessaires et urgentes afin que les conditions d'hygiène et de sécurité soient respectées dans les établissements scolaires comme l'exigent la réglementation en vigueur.

Le SPEG exige que les autorités compétentes mettent tout en œuvre dans les plus brefs délais pour la remise en conformité de l'ensemble du bâti scolaire dans le respect des obligations légales et réglementaires.

Pointe-à-Pitre, le 25 novembre 2019

Le Conseil Syndical du SPEG